

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 78400123.2

⑤① Int. Cl.²: **A 47 B 49/00**

㉔ Date de dépôt: 02.10.78

㉓ Priorité: 07.10.77 FR 7730278

⑦① Demandeur: **GOLDBERG, Adolphe, 12, rue Mirabeau, F-94300 VINCENNES (FR)**

④③ Date de publication de la demande: 18.04.79
Bulletin 79/8

⑦② Inventeur: **GOLDBERG, Adolphe, 12, rue Mirabeau, F-94300 VINCENNES (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **BE CH DE GB NL SE**

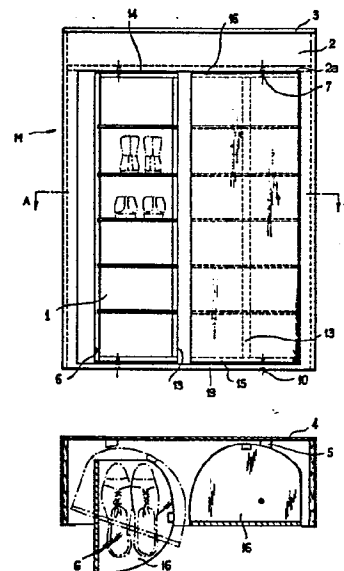
⑦④ Mandataire: **Petit, Alain et al, OFFICE JOSSE & PETIT 126 Boulevard Haussmann, F-75008 Paris (FR)**

⑤④ **Meuble de rangement.**

⑤⑦ L'invention est du domaine des meubles de rangement.

Elle vise plus précisément un meuble comportant au moins un élément de rangement (1) pivotant par rapport au corps du meuble, cet élément pivotant étant constitué d'au moins un élément porteur (6), éventuellement, d'étagères (16), faisant office en tout ou en partie de battant de porte pour le meuble, et de deux éléments support rigides plans (14, 15) prévus respectivement au droit des extrémités supérieure et inférieure de l'élément porteur et montés pivotant sur les traverses supérieure et inférieure du meuble, respectivement, caractérisé par le fait que les éléments de rangement (1) sont montés pivotant en des emplacements décentralisés (7, 10) par rapport à l'axe du meuble, permettant ainsi l'ouverture des battants sans que les étagères (16) de configuration extérieure irrégulièrement arrondie se heurtent.

Application au rangement d'articles divers, notamment de chaussures.



OFFICE JOSSE & PETIT

INGÉNIEURS CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

126, BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
—

Demande N° : 0001529

Déposée le :

BREVET D'INVENTION

Au nom de : Adolphe GOLDBERG

Titre : Meuble de rangement

Priorité : France N° 77 30278 du 7 octobre 1977

DOSSIER N° 313/78

Meuble de rangement

La présente invention a pour objet un meuble de rangement pour articles divers, tels que chaussures, produits pharmaceutiques, produits d'utilisations courantes et analogues.

- 5 On trouve dans le commerce des meubles relativement peu encombrants, notamment destinés au rangement des chaussures et pourvus à cet effet d'un système de tringles sur lesquelles on pose les chaussures en biais ce qui permet une conception de meuble de profondeur réduite. De tels meubles présentent l'inconvénient que
- 10 les chaussures posées par les talons sur les tringles, glissent, tombent et se mélangent lorsque le meuble est soumis à de petits déplacements ou à des chocs mineurs. D'autres meubles ont été conçus avec les emplacements individuels pour chaque paire de chaussures mais présentent un inconvénient d'encombrement nécessitant une profondeur relativement importante, par exemple entre
- 15 33 et 35 cm, inconvénient auquel s'ajoute l'ouverture des portes vers l'intérieur pour accéder aux chaussures. On connaît également des meubles de rangement à portes pivotantes montées dans l'axe des meubles, et dont le pivotement à 180° n'apporte aucune réduction d'encombrement extérieur.
- 20

- La présente invention a pour but d'obvier aux inconvénients des meubles de l'art antérieur, en fournissant un meuble de rangement de conception originale comportant au moins un élément de rangement pivotant par rapport au corps du meuble, cet élément pivotant
- 25 étant constitué d'au moins un élément vertical porteur, éventuel-

lement, d'étagères, faisant office en tout ou en partie de battant de porte pour le meuble, et de deux éléments support rigides plans prévus respectivement au droit des extrémités supérieure et inférieure de l'élément porteur et montés pivotant sur les traverses supérieure et inférieure du meuble, respectivement, caractérisé par le fait que les éléments de rangement sont montés pivotant en des emplacements décentralisés par rapport à l'axe du meuble, permettant ainsi l'ouverture des battants sans que les éléments support ou les étagères présentant une configuration extérieure irrégulièrement arrondie se heurtent. Cette décentralisation des pivots ainsi que la configuration irrégulièrement arrondie des étagères permet de réduire au maximum l'encombrement.

Le meuble de rangement selon l'invention est en outre remarquable par les points suivants :

- l'élément plan rigide prévu au droit de l'extrémité inférieure de l'élément porteur fait office d'étagère.
- 20 - les éléments d'extrémités et les étagères sont consolidés par un montant ou latte verticale avantageusement parallèle à l'élément porteur.
- un système de butoir sur lequel les étagères viennent buter par leurs arêtes est prévu sur la traverse inférieure arrière du meuble.
- 25 - le système de pivot entre l'élément support monté au droit de l'extrémité inférieure de l'élément porteur et la traverse inférieure du meuble est pourvu d'un agencement de réglage de la hauteur du battant de porte constitué par l'élément pivotant correspondant.
- 30 - le contour extérieur des plateaux d'étagères est formé dans leur zone irrégulièrement arrondie par au moins deux arcs de courbe différente.
- 35

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante d'une forme de réalisation non limitative de meuble de rangement, en référence au dessin annexé sur lequel :

- 5 - la figure 1 est une vue frontale d'un meuble de rangement selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe selon la ligne A-A de la figure 1 ;
- 10 - la figure 3 est une vue latérale de l'élément pivotant de rangement selon l'invention ;
- la figure 4 est une vue de dessus de l'élément pivotant de la figure 3 ;
- 15 - la figure 5 est une vue de détail du pivot supérieur de l'élément pivotant, selon la ligne B-B de la figure 3 ; et,
- 20 - la figure 6 est une vue de détail du pivot inférieur de l'élément pivotant, selon les lignes C-C de la figure 3.

Le meuble de rangement est constitué d'un corps M dans lequel sont montés un certain nombre d'éléments pivotants 1 (deux sur la figure 1). Chaque élément pivotant 1 est constitué par un élément vertical porteur 6 sur lequel sont montées des étagères irrégulières arrondies 16. Au droit des extrémités supérieure et inférieure de l'élément porteur 6 sont prévus des éléments supports 14, 15 de même configuration générale que les étagères 16, respectivement. Les éléments supports 14, 15 et les étagères 16 sont consolidés par un montant ou latte 13 sensiblement parallèle à l'élément porteur 6.

Sur les éléments supports 14 et 15 sont prévus des emplacements décentralisés par rapport à l'axe du meuble, où sont montés respectivement les pivots 7 et 10. Cet agencement permet aux éléments pivotants, qui font également office de portes pour le meuble, de

pivoter dans le sens de l'ouverture sans que les étagères 16 se heurtent. Sur la traverse inférieure arrière 4 du meuble M sont prévus des butoirs 5 contre lesquels vient s'engager, en position de fermeture des portes, l'arête des étagères 16. Les rebords en regard 8a des douilles 8 définissent entre eux le jeu nécessaire au réglage en hauteur des éléments pivotants.

L'axe de pivot 9 du pivot 7 est logé dans des douilles 8 prévues respectivement dans l'élément support supérieur 14 et la traverse supérieure 2a du meuble.

Le pivot 10 est constitué par une vis rendue lisse à son extrémité de façon à former un axe de pivot 11 qui vient se loger dans une douille 8 prévue dans le support inférieur 15, cette vis étant elle-même logée dans une douille à pas de vis extérieur 12 prévue dans la traverse de fond 19 du meuble M. Un tel agencement permet un double réglage des portes pour donner la hauteur de jeu nécessaire aux éléments pivotants en agissant sur la vis 10.

Dans la forme de réalisation illustrée au dessin annexé, le meuble M comporte un compartiment supérieur 2 pourvu d'un couvercle 3 et pouvant servir pour les brosses à chaussures, boîtes à cirage et analogues.

Comme représenté schématiquement à la figure 1 du dessin annexé, le faible encombrement obtenu par le pivotement des portes permet le logement individuel de chaque paire de chaussures.

A titre de comparaison, un meuble avec emplacement individuel des chaussures nécessite un encombrement de 35 cm plus la largeur des portes variant entre 35 à 40 cm ce qui fait un encombrement total, portes ouvertes, entre 70 à 75 cm, alors que le meuble faisant objet de la présente invention ne fait que 42 cm portes ouvertes, constitué de 25 cm de profondeur du meuble, plus 17 cm d'encombrement vers l'intérieur, nécessaire pour l'ouverture des portes.

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus en référence au dessin annexé, mais qu'elle englobe toutes les modifications et variantes à la portée de l'homme de l'art, issues du même principe de base ; c'est ainsi qu'on peut prévoir un système d'étagères amovibles de façon à adapter le meuble à la hauteur des articles à y loger, ou des éléments moulés en plastique, par exemple des étagères pourvues de rebords empêchant toute chute d'objets y rangés.

Revendications de brevet

1. Meuble de rangement pour articles divers, notamment des chaussures, comportant au moins un élément de rangement pivotant par rapport au corps du meuble, cet élément pivotant étant constitué d'au moins un élément porteur, éventuellement, d'étagères, faisant office en tout ou en partie de battant de porte pour le meuble, et de deux éléments support rigides plans prévus respectivement au droit des extrémités supérieure et inférieure de l'élément porteur et montés pivotant sur les traverses supérieure et inférieure du meuble, respectivement, caractérisé par le fait que les éléments de rangement sont montés pivotant en des emplacements décentralisés par rapport à l'axe du meuble, permettant ainsi l'ouverture des battants sans que les éléments support ou les étagères de configuration extérieure irrégulièrement arrondie se heurtent.

2. Meuble de rangement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément plan rigide prévu au droit de l'extrémité inférieure de l'élément porteur fait office d'étagère.

3. Meuble de rangement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les éléments d'extrémités et les étagères sont solidarisés par un montant avantageusement parallèle à l'élément porteur.

4. Meuble de rangement selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'un système de butoir sur lequel les étagères viennent buter par leurs arêtes est prévu sur la traverse inférieure arrière du meuble.

5. Meuble de rangement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le système de pivot entre l'élément support monté au droit de l'extrémité inférieure de l'élément porteur et la traverse inférieure du meuble est pourvu d'un agencement de réglage de la hauteur du battant de porte constitué par l'élément pivotant correspondant.

6. Meuble de rangement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le contour extérieur des plateaux d'étagères est formé dans leur zone irrégulièrement arrondie par au moins deux arcs de courbe différente.

FIG. 1

1/2

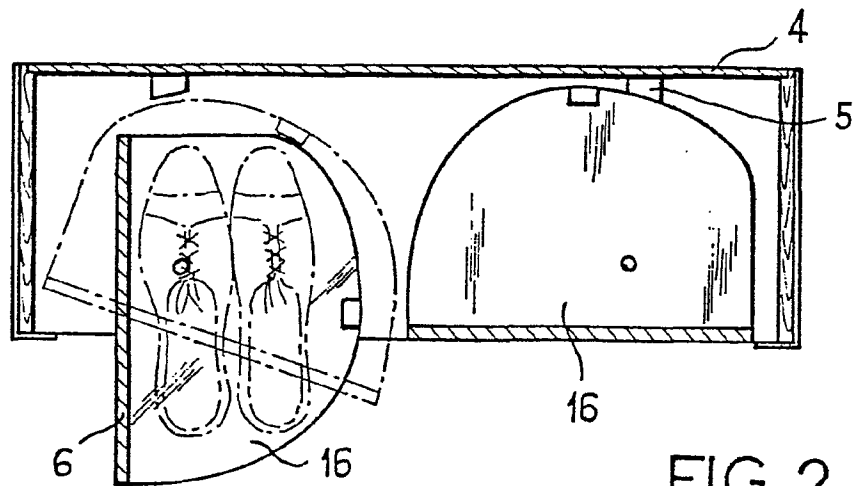
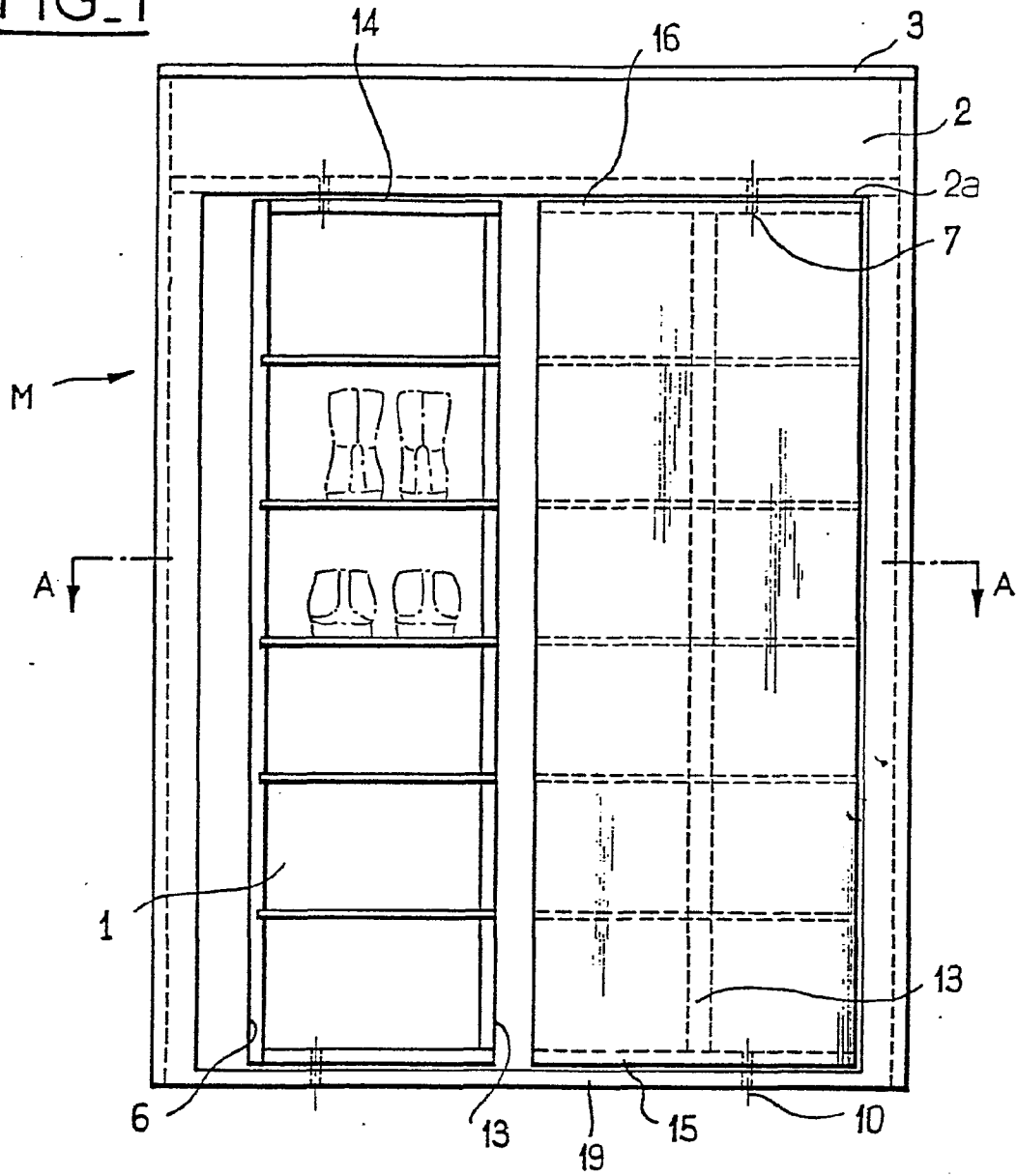


FIG. 2

FIG.3

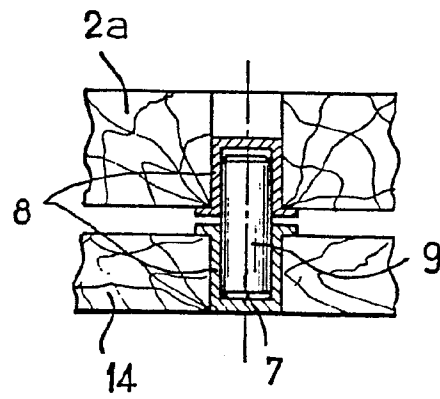
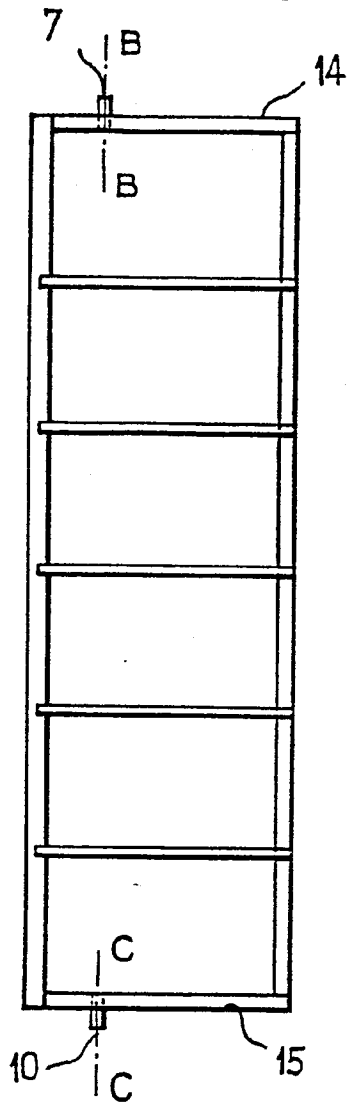


FIG.5

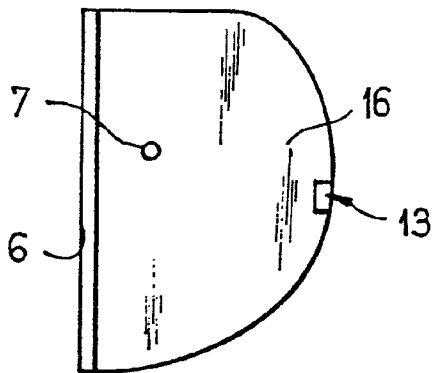


FIG.4

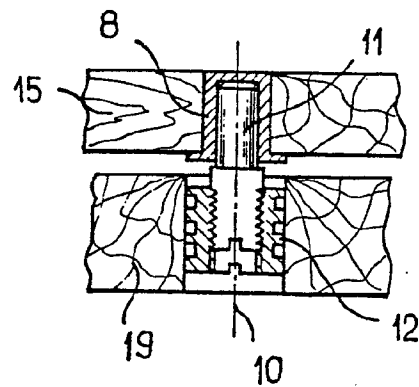


FIG.6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
	<u>US - A - 3 165 368 (HUGHES)</u> * Colonne 2, lignes 6-33; colonne 3, lignes 35-42; figures 1-3 * --	1-3	A 47 B 49/00
	<u>FR - A - 2 183 335 (GRANBERG)</u> * Revendications 1,2; figures 1-7 * --	1-3	
	<u>DE - A - 1 429 556 (HERMANN)</u> * Revendication 1; figures 1,2 * --	1,2,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²)
	<u>US - A - 2 163 835 (FORRER)</u> * Page 2, lignes 20-30; figures 1-3 * --	1,2,4	A 47 B
	<u>DE - A - 1 554 348 (MOBILIA)</u> * Page 8, dernier alinéa; page 9, figures 1,3,5,9 * --	1,5	
	<u>GB - A - 695 132 (ANGEL)</u> * Page 1, lignes 60-79; figures 1,2 * ----	1,2,4	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille. document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 20-12-1978	Examineur SCHMITTER